



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MERCREDI 15 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le mercredi 15 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame TRIVIER Julie, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur ARLAIS Michel, Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame VO VAN Danielle, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur BRETON Serge, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard.

Suppléant(s) en situation délibérante :

Madame BOUTE Marie-Thérèse, Madame AUGÉ Lyne, Monsieur LEPATRE Michel, Monsieur VILLAIN Robert

Excusés :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame MOULET Valérie, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Madame DELATTRE Nadine.

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur MARTINET Yves, Monsieur PACHOT Joël

Pouvoirs :

Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame MOULET Valérie a donné pouvoir à Madame VO VAN Danielle; Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge; Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude a donné pouvoir à Madame CHARLE Anne-Marie; Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur BEAUDET Bernard.

Nombre de délégués en exercice : 58			
Nombre de présents : 45	Excusés : 10	Absents : 7	Pouvoirs : 5
Date de convocation : 7 juin 2016			

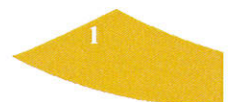
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance et l'acceptation, à l'unanimité par le Conseil, du rajout de 3 délibérations.

A - DECISIONS

Deux décisions ont été prises par le Président au titre de la délégation que le Conseil lui a été consentie, le 30 juin 2014.

A - 1) Maîtrise d'œuvre pour la création d'un abri au musée du Montois

Un marché d'un montant de 6400 € HT a été signé avec la société DB Ingénierie pour un abri destiné à recevoir les collections de machines agricoles.



A – 2) Maîtrise d'œuvre pour une cloison séparative

Un marché d'un montant de 5 850 € HT a été signé avec la société Ingénierie Choiséenne BET pour l'étude et la construction d'une cloison dans le bâtiment « ATAC » à Mousseaux-les-Bray et divers travaux de démolition.

B – DELIBERATIONS:

B – 1) Acte notarié de cession d'une partie du bâtiment « ATAC »

Par suite de l'acquisition de ce bien, un candidat a manifesté son intérêt pour une partie, afin d'y installer une clinique vétérinaire. Compte tenu de l'intérêt économique que représente cette opération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de vendre, au prix de 180 000 €, 683m² du bâtiment ainsi qu'une parcelle attenante de 129 m², à la S.C.I FAUCOMPRES-HASSINE et de lui accorder un droit d'usage des places de parking pour sa clientèle.

B – 2) Election d'une nouvelle commission d'appel d'offres (CAO)

Par suite de la réforme des marchés publics, il y a lieu de désigner une nouvelle CAO, composée non plus de trois membres mais de cinq membres (en plus du Président). Une seule liste ayant été présentée, le Conseil Communautaire, à la majorité, désigne Madame CHARLE, Messieurs BOURLET, JEGOUDEZ, MARCADET, GAUTRY en qualité de titulaires et Messieurs ROSSIERE-ROLLIN, DERETZ, FENOT, GENON, LAMOTHE Frédéric en qualité de suppléants.

B – 3) Transfert du patrimoine « église »

Juridiquement, le transfert des compétences entraîne de plein droit le transfert des biens nécessaires à leur exercice. C'est le cas du Centre culturel qu'il est prévu d'installer dans l'édifice. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de transfert de patrimoine.

B – 4) Création d'un emploi en alternance

Pour mettre en place la mutualisation et anticiper les futures compétences, des moyens supplémentaires en personnel sont nécessaires et susceptibles d'être apportés au travers du dispositif d'apprentissage. Ce dernier présente le double avantage de développer une compétence adaptée aux besoins de la Communauté et de soutenir l'emploi des jeunes. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de conclure dès la rentrée scolaire un tel contrat.

B – 5) Création d'un emploi en contrat aidé

La maladie prolongée d'un des agents conduit à redistribuer les missions. Compte tenu de la moindre technicité des fonctions d'accueil/transport/secrétariat et de l'aide de l'Etat dont il bénéficiera, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi à temps complet en « contrat d'accompagnement dans l'emploi » d'une durée initiale de un an, renouvelable une fois.

B – 6) Régime indemnitaire du chargé de développement

Ce poste va être prochainement pourvu par un adjoint administratif de 2^o classe. Le maintien de son niveau de rémunération nécessite d'ajuster le régime indemnitaire. Cela passe par l'octroi de l'Indemnité d'Administration et de Technicité et de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier dans ce sens la délibération fixant le régime indemnitaire pour les agents de la Communauté de communes.

B – 7) Critères de subventionnement des associations

Bien qu'elle ne corresponde pas à la vocation première de la Communauté de Communes, une politique de soutien à la vie associative, de préférence dans le cadre

d'un véritable partenariat, a été développée depuis plusieurs années et qu'il convient de poursuivre de manière plus rationnelle. C'est pourquoi, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les critères d'éligibilité suivants, qui s'appliqueront à partir de 2017:

- Avoir son siège social, exercer son activité sur le territoire intercommunal et justifier d'un rayonnement intercommunal;
- Déployer des activités en matière d'animation sportive ou culturelle en direction des jeunes;
- Etre une association multi-activités (ou multi-instrumentale pour les ensembles ou écoles de musique);
- Avoir présenté une demande sur le formulaire requis.

L'enveloppe de subvention sera répartie en fonction du nombre de jeunes de moins de 18 ans et du nombre de salariés.

B – 8) Attribution des subventions 2016 aux associations

Compte tenu des attributions précédentes et des demandes reçues, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide d'attribuer 8 940 € au Club sportif Braytois, 2 500 € au Foyer rural de Donnemarie-Dontilly, 1 040 € au Foyer rural de Gouaix, 1 100 € à « Patrimoine et Culture en Bassée », 1 100 € à « Et Pourquoi pas », 4 459 € à « Le Renaissance », 1 100 € à ACREDEPO, 5 000 € à chacune des deux Ecole de musique et 12 000 € à l'Association Familiale et rurale de la Bassée.

B – 9) Participation 2016 au déficit d'exploitation du réseau de Bassin de La Bassée

Que ce soit parce que, en raison de surcharges elles aient dû être démultipliées ou que, pour devenir attractives et contribuer au désengorgement de la gare SNCF, les lignes aient dû subir un plus ample cadencement, tout cela n'a pu se réaliser que sous condition d'une participation financière, actée en 2012 par la signature d'une convention partenariale. Pour l'année 2016, dernier exercice de cette convention, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide de porter dans le budget une participation de 49 157 Euros.

B – 10) Mise en concurrence des deux marchés d'Animation des documents d'objectifs des Sites Natura 2000

Cette animation a donné lieu à deux marchés publics qui arrivent prochainement à échéance. La communauté de communes Bassée-Montois vient d'être à nouveau désignée comme structure animatrice pour une durée de trois ans. Madame CHARLE continuera à assurer la Présidence du Comité de pilotage. L'Etat finançant à 100% l'animation, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser la mise en concurrence de ces deux marchés.

B – 11) Modification du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications du règlement intérieur des déchetteries du Syndicat mixte de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM). Celles-ci portent respectivement sur le Nombre et la capacité des conteneurs, les conditions d'accès aux déchetteries, l'acceptation des bouteilles de gaz et extincteurs..

B – 12) Représentation de la Communauté de Communes au SIRMOTOM

Suite à un contrôle, une irrégularité a été constatée concernant le nombre de délégués siégeant au conseil syndical. En effet, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ont été désignés pour la Commune de Montigny-Lencoup, au lieu d'un seul de chaque. Afin de rectifier cette erreur, le Conseil Communautaire, à la majorité,

décide, au titre de ladite Commune, de désigner Madame AUBRY Paola comme déléguée titulaire et Monsieur DENORMANDIE Roger comme suppléant.

B – 13) Règlement intérieur de la halte-garderie Arc-en-Ciel

Ce règlement fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement. Les principales dispositions portent sur les périodes, jours et horaires d'ouverture qui s'étendent du 1er septembre jusqu'au 15 juillet; les conditions de reprise de l'enfant ; la composition et l'organisation de l'équipe accueillante ; les modalités du contrat d'accueil. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la modification de ce règlement intérieur.

B – 14) Fixation des tarifs de mini-stages

Les participations demandées aux familles ne sont pas suffisantes au regard des coûts des activités. En outre, dans un souci pratique d'unifier la tarification, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide de porter la participation des familles à 40€ quel que soit le mini-stage. Ce tarif s'appliquera à compter des congés de Toussaints 2016.

B – 15) Modification du tableau des effectifs

Suite à l'extension de l'ouverture hebdomadaire de la halte-garderie, nécessité il y a d'ajuster la durée hebdomadaire de travail des agents. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un des emplois, en le portant de 26 heures à 35 heures.

C – QUESTIONS DIVERSES:

C – 1) Ateliers du Relais Assistantes Maternelles

Il s'est avéré difficile de remplacer l'animatrice accidentée, ses périodes d'arrêt étant reconduites de quinzaines en quinzaines. C'est pourquoi, un certain nombre d'ateliers n'a pu être assuré.

C – 2) Inondations

L'état de catastrophe naturelle n'a pas bénéficié à l'ensemble des Communes sinistrées.

C – 3) Déchets

La collecte des « encombrants » est avancée à début août.

C – 4) Intrusion des Gens du voyage sur la zone d'activité

Pour y remédier, la volonté a été de privilégier la négociation.

C – 5) Syndicats d'initiative

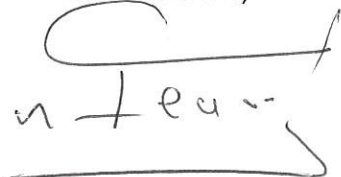
Les relations entre l'agent d'accueil saisonnier et certains élus de Donnemarie-Dontilly se révèlent tendues. Afin de désamorcer le litige, il est proposé de réunir les deux parties, en fixant comme préalable une obligation de respect mutuel.

C – 6) Résidence-mission

Le final débutera le 17 juin à Bray-sur-Seine et le 2 juillet à Villenauxe-la-Petite. L'inauguration de la place Dominique SATIAT à Bray-sur-Seine est fixée au samedi matin 18 juin 2016 et la journée des associations, le samedi 3 septembre prochain.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h30.

Le Président,



Le secrétaire

